

DOCUMENTATION

Secrétariat Général

Service des Politiques
Support et des
Systèmes d'Information

Centre de prestations
et d'ingénierie
Informatiques

Département
Opérationnel
de l'Est

InfoDalo

Les univers

Ressources, territoires, habitats et logement
Energies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

I infoDALo univers complet.....	4
1 Les objets de la classe Requéant.....	4
2 Les objets de la classe Recours.....	6
3 Les objets de la classe Décision.....	12
4 Les objets de la classe Relogement.....	13
5 Les objets de la classe Recours gracieux.....	16
6 Les objets de la classe Recours contentieux.....	16
II infoDALo univers agrégé des restitutions.....	18
1 Les objets de la classe Géographie.....	18
2 Les objets de la classe Opérations réalisées.....	18
3 Les objets de la classe Motifs.....	21
4 Les objets de la classe Statistiques logement.....	21
5 Les objets de la classe Statistiques hébergement.....	23
6 Les objets de la classe RB.....	24
7 Les objets de la classe RA.....	25
8 Les objets de la classe Statistiques profils requérants.....	26
9 Les objets de la classe DEL1.....	27
10 Les objets de la classe DEL2.....	28

I infoDALo univers complet



Attention

Selon les droits des utilisateurs certaines données seront remplacées par "Anonymisation".

Les données nominatives ne sont accessibles qu'aux utilisateurs du territoire concerné.

1 Les objets de la classe Requérant

- Nombre de requérants : Nb personnes (repérées par nom, prénom1, date de naissance) ayant déposé un recours logement et/ou hébergement. Un requérant peut faire plusieurs recours, donc on pourra trouver moins de requérants que de recours.

Identité

- Sexe : F/M
- Civilité : M, Mlle, Mme
- Nom : Nom renseigné sur le formulaire
- Nom de jeune fille
- Prénom 1
- Prénom 2
- Prénom 3
- Âge : calculé au jour de l'édition
- Tranche d'âge : 18 à 24 ans, 25 à 40 ans, 41 à 55 ans, 56 à 64 ans, 65 ans et plus
- Handicap : Oui/Non

Date de naissance

- Date de naissance
- Année de naissance : 1900 à 2009
- Mois de naissance : Mois de naissance du requérant

Nationalité

- Nationalité : Français(e), communauté européenne, autre, non renseigné.
- Nature titre de séjour
- Nature titre séjour (DALORIF)

- Numéro titre de séjour
- Conditions de régularité et de permanence respectées : Oui/Non
- Date titre de séjour

Situation professionnelle

- Situation professionnelle : Activité non salariée, apprentissage/formation, bénéficiaire du RSA, chômeur indemnisé, chômeur non indemnisé, en activité, en activité-autre, étudiant, fonctionnaire, inactif, pensionné ou malade, retraité, salarié, inconnu, sans objet
- Date embauche
- Lieu de travail du requérant (DALORIF)
- Lieu de travail du requérant
- Nom de l'entreprise : Raison sociale courte
- Contrat de travail : CDI, CDD, Intérim, autre

Entreprise-Détails

- N° SIRET entreprise
- Raison sociale
- Téléphone
- Fax
- Mail

Adresse entreprise

- Département de l'entreprise
- Code Insee département de l'entreprise
- Découpage Ile de France de l'entreprise
- EPCI de l'entreprise
- Adresse - civilité
- Adresse - point de remise
- Adresse - libellé de la voie
- Adresse - service de distribution
- Code postal
- Ville de l'entreprise

2 Les objets de la classe Recours

- N° recours
- Nb de recours : Nombre de recours déposés par les requérants. On comptabilise tous les recours d'un requérant en cas de dépôts multiples.
- Nb de recours avec AR : Nombre de recours pour lesquels un accusé de réception a été envoyé. (repérés par date d'envoi +champ envoyé à « oui »).
- Nb de recours incomplets au dépôt : Nombre de recours qui font l'objet d'un courrier de demande de

pièces obligatoires (repérés par date d'envoi + champ envoyé à « oui »).

- Nb de recours déposés double demande : Nombre de recours déposés par un même requérant (Nom + Prénom + date de naissance) ayant déposé au moins un recours logement et un recours hébergement.

Lieu de dépôt du recours

- Code Insee région du dépôt
- Code DGUHC région du dépôt
- Libellé région du dépôt : région où est enregistré le recours
- Libellé département du dépôt : département où est enregistré le recours
- Code Insee département du dépôt
- Découpage Ile de France du dépôt : petite/grande couronne

WebiGeo - Lieu de dépôt du recours

- Code webigeo département du dépôt
- Code webigéo région du dépôt

Instruction

- Nb de recours par requérant : Nb de recours par requérant (nom, prénom 1, date de naissance), logement et hébergement
- N° chronologique du dossier : Identifiant sans l'année ni le département
- Objet du recours : Logement/ Hébergement
- Type d'accueil : Logement de transition ou logement-foyer, structure d'hébergement ou RHVS, non renseigné.
- Etat du recours : Reçu, en cours d'instruction, éligible (favorable + sans objet), hors délai 1, inexploitable, mis à disposition de la commission, ordre de relogement exécuté, proposition de logement acceptée, proposition de logement refusée, rejeté, retiré, contentieux DALO, contentieux DALO jugé, contentieux indemnitaire, contentieux indemnitaire jugé, contentieux REP, REP jugé, clôturé.
- AR envoyé : Oui/Non
- En attente de pièces complémentaires : Oui/Non
- Complet : Oui/Non
- Avis de l'instructeur : prioritaire et urgent, prioritaire et devant être accueilli, réorientation, recours sans objets (requérants logés/accueillis avant commission), recours sans objet autres, irrecevable, non prioritaire et non urgent/ne devant pas être accueilli (avec ou sans proposition d'orientation) + Non décision, ajournement
- Nb de recours inscrits à l'ordre du jour des commissions : nb de recours inscrits à l'ODJ d'une réunion passée ou future, y compris les recours ajournés, mesure l'activité.

Dates du recours

- Date de retrait du recours : par le requérant, avant la décision
- Date de notification du recours complet : Date envoi du courrier « dossier complet »
- Date de notification du recours incomplet : Date envoi du courrier « dossier incomplet »
- Date d'envoi AR du recours : Date d'envoi de l'accusé de réception
- Date de la première demande de compléments

- Date de passage en commission du recours : Plusieurs dates de passage possibles pour un même recours : ajournement, suite à recours gracieux ou contentieux. Les dates peuvent être passées ou futures.
- Date de dernière modification : Dernière modification apportée par le gestionnaire sur un recours

Date de dépôt du recours

- Année de dépôt
- Mois de dépôt
- Date de dépôt du recours
- Tri Mois de dépôt

Délais du recours

- Date limite pour décision (fin délai 1) : Date limite pour décision depuis date de dépôt (depuis 24/04/10, hors suspension pour incomplet) , sinon depuis date AR, + lgmt :6mois/3mois - hbt : 6semaines
- Délai réglementaire pour décision (délai 1) : Date réglementaire pour décision depuis date de dépôt (depuis 24/04/10, hors suspension pour incomplet) , sinon depuis date AR, + lgmt :6mois/3mois - hbt : 6semaines
- Hors délai 1 : Oui (rejet implicite)/Non
- Délai de suspension effectif : Il ne s'agit pas du délai fixé au requérant pour répondre mais du délai effectif = date de réception dossier complet ou fin du délai théorique si dossier incomplet.
- Délai restant avant l'échéance du délai légal (délai 1)

Avancé

- Date de création du recours
- Secteur administratif
- Repris (DALORIF)
- Repris saisie courante : Dossier dont l'AR a été édité normalement et pas en saisie reprise.
- Prêt à passer en commission : Date de commission saisie ou case "prêt à passer en commission" cochée.

Adresse de domiciliation (courrier)

- Identique adresse courrier / résidence : Oui/Non
- Adresse - civilité
- Adresse - point de remise
- Adresse - libellé de la voie
- Adresse - service de distribution
- Code postal de domiciliation
- Ville de domiciliation
- Arrondissement de domiciliation
- Région de domiciliation
- Code Insee région de domiciliation
- PLH de domiciliation : Découpage basé sur le programme local de l'habitat
- EPCI de domiciliation : L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est une

structure intercommunale.

- Département de domiciliation : Libellé du département
- Code Insee département de domiciliation
- Découpage Ile de France de domiciliation : petite/grande couronne
- Arrondissement départemental de domiciliation

WebiGeo - Adresse de domiciliation (courrier)

- Code webigéo région de domiciliation
- Code webigéo département de domiciliation
- Code webigéo commune de domiciliation

Adresse de résidence (Logement)

- Adresse - civilité
- Adresse - point de remise
- Adresse - libellé de la voie
- Adresse - service de distribution
- Code postal de résidence
- Téléphone de résidence
- Ville de résidence
- Arrondissement de résidence
- Région de résidence
- Code Insee région de résidence
- PLH de résidence
- EPCI de résidence
- Département de résidence
- Code Insee département de résidence
- Découpage Ile de France de résidence
- Arrondissement départemental de résidence

WebiGeo - Adresse de résidence (Logement)

- Code webigeo région de résidence
- Code webigeo département de résidence
- Code webigeo commune de résidence

Caractéristiques Logement

- Type du logement habité : T1, T1-T2, T2, T2-T3, T3, T3-T4, T4, T4-T5, T5, T5-T6, T6 et plus (adapté ou non), habitat individuel (adapté ou non), sous-location, réorientation hébergement, autre, à définir, à définir adapté.
- Surface du logement : En m²
- Loyer payé : (€)
- Montant des charges : (€)
- Montant AL (€)
- Montant APL (€)

- Nb total de personnes habitant le logement : Différent du nb de personnes à reloger (c'est le nb de personnes à reloger qui correspond à la définition du ménage).
- AL/APL
- Parc social / privé

Démarches préalables-demandes LLS

- A fait une demande de logement
- Numéro unique
- Nb de demandes LLS : Nombre de demandes de numéro unique ayant fait un recours dalo.
- Nb de propositions
- Nb de mois sans réponse
- Commune demandée
- Code SIRET du bailleur
- Nom du bailleur
- Type de logement
- Date de sollicitation

Foyer

Données individuelles

- Nom
- Lien de parenté du membre du foyer : Beau-parent, enfant, épouse, époux, frère, grand-parent, mère, neveu, nièce, oncle, père, petit-enfant, soeur, tante, pacsé, concubinage, autre.
- Date naissance
- Âge du membre du foyer : Calculé au jour de l'édition
- Unité d'âge : An, mois, <vide>.
- Sexe : F/M
- À charge : Oui/Non
- Handicap : Oui/Non
- Commune du lieu de travail
- Code Insee département
- Lieu de travail (DALORIF)
- Situation professionnelle du membre du foyer : Activité non salariée, apprentissage/formation, bénéficiaire du RSA, chômeur indemnisé, chômeur non indemnisé, en activité, en activité-autre, étudiant, fonctionnaire, inactif, pensionné ou malade, retraité, salarié, inconnu sans objet
- Entreprise du membre du foyer
- Contrat de travail du membre du foyer

Données du ménage

- Composition du ménage (niv1) : Couple avec enfants, couple sans enfant, personne seule, monoparentale, autre, non renseigné.
- Composition du ménage (niv2) : Couple avec 1 à 2 enfants, couple avec 3 enfants et plus, couple sans enfant, personne seule, seul avec 1,2 ou 3 enfants, seul avec 4 enfants et +, autre, non renseigné.
- Taille du ménage : 1 personne, 2 personnes, 3 personnes, 4 personnes, 5 personnes, 6 personnes et

plus, non renseigné.

- Nb d'enfants : Le nombre d'enfants concerne toutes les personnes mineures et les personnes dont le lien de parenté est « enfant ».
- Nb de personnes à charge : case « à charge » cochée dans Comdalo
- Nb de personnes handicapées : Dans le ménage, y compris le requérant
- Situation familiale : Célibataire, concubinage, veuf, divorcé, séparé, marié, pacsé, monoparentale, autre, non renseigné.
- Présence d'une personne handicapée : Oui/Non
- Présence d'un enfant majeur : Oui/Non

Ressources

- Montant des ressources déclarées (€)
- Montant des ressources actuelles (€)
- Montant des ressources mensuelles estimées (€)
- Année des ressources déclarées
- Année des ressources actuelles
- N° allocataire CAF
- Tranche ressources / SMIC : 0, 1 euro à 0,5 SMIC net annuel, 0,5 à 1 SMIC net annuel, 1 à 1,5 SMIC net annuel, > 1,5 SMIC net annuel.
- Nature des ressources : Salaire, traitement (fonctionnaire), autres revenus d'activité (profession libérale, artisan, artiste...), pension de retraite, indemnités de chômage, RSA (métropole) RMI/API (DOM, AAH, prestations familiales, pensions (invalidité, veuvage...), pension alimentaire, indemnité journalières, autres.

Motifs recours

- Nb de motifs invoqués par les requérants : Nombre de motifs invoqués par les requérants pour bénéficier de la loi DALO. Un requérant peut invoquer plusieurs motifs. On comptabilise tous les motifs invoqués.
- Motifs du recours : Dépourvu de lgt/hébergéchez un particulier, menacé d'expulsion, hébergé/logé dans une structure d'hébergement ou un lgt de transition lgt-foyer RHVS, locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux, lgt non décent ou sur-occupé avec handicapé ou mineur à charge, dépôt d'une demande LLS sans proposition adaptée
- Est dépourvu de logement : Oui/Non
- Est hébergé chez un particulier : Oui/Non
- Lien de parenté avec l'hébergeur : Enfant, parent, grand-parent, autre membre de la famille, sans lien de parenté.
- A fait l'objet d'une décision de justice : Oui/Non (objet d'une décision de justice en vue d'une expulsion)
- Document reçu : Résiliation de bail, jugement d'expulsion, commandement de quitter les lieux, concours de la force publique, autre.
- Aide du FSL : Oui/Non (aide du Fonds de Solidarité pour le Logement)
- Plan d'apurement : Oui/Non
- Hébergé depuis la durée mentionnée par décret : Oui/Non
- Type de structure d'hébergement : RHVS, CHU, chambre d'hôtel, centre de stabilisation, CHRS, logement conventionné à l'ALT, LHSS, AUDA, CADA, CPH, centre maternel, logement d'urgence, autre structure d'hébergement.
- Mise en demeure du bailleur par le préfet : Oui/Non (pour le motif : logé dans des locaux impropres à l'habitation)

- Arrêt insalubrité : Oui/Non (pour le motif : logé dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux)
- Procédure d'insalubrité : Oui/Non (pour le motif : logé dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux)
- Logement présentant des risques pour la sécurité ou la santé : Oui/Non (logement présentant des risques pour la sécurité ou la santé selon l'article 2 du décret du 30/01/2002)
- Absence d'au moins deux des éléments de confort : Oui/Non (absence d'au moins deux des éléments de confort mentionnés à l'article 3 du décret du 30/01/2002)
- Besoin d'un logement adapté au handicap : Oui/Non
- Surface habitable insuffisante : Oui/Non (habitant un logement d'une surface habitable inférieure aux surfaces mentionnées au 2° de l'article D.542-14 du CSS)
- Personne seule, surface habitable insuffisante : Oui/Non (personne seule, habitant un logement d'une surface habitable inférieure à celle mentionnée au 1er alinéa de l'article 4 du décret du 30/01/2002).
- Délai anormalement long : Oui/Non (dépôt d'une demande de logement social sans proposition adaptée).

Soutien

- Travailleur social
- Téléphone du travailleur social
- Appartenance
- Coordonnées du travail social
- Coordonnées de l'association
- Coordonnées du travail social (DALORIF)
- Coordonnées de l'association (DALORIF)
- Nom de l'association
- Nom du référant

3 Les objets de la classe Décision

- Nature de décision niv1 : Favorable, recours devenu sans objet, rejet.
- Nature de décision niv2 : prioritaire et urgent, Prioritaire et devant être accueilli, réorientation, rejet explicite, recours sans objets (requérants logés/accueillis avant commission), recours sans objet autres
- Nature de décision niv3 : prioritaire et urgent, Prioritaire et devant être accueilli, réorientation, recours sans objets (requérants logés/accueillis avant commission), recours sans objet autres, irrecevable, non prioritaire et non urgent/ne devant pas être accueilli (avec ou sans proposition d'orientation)
- Ajournement : Oui/Non
- Motifs de la commission : Dépourvu de lgt/hébergé chez un particulier, menacé d'expulsion, hébergé/logé dans une structure d'hébergement ou un lgt de transition lgt-foyer RHVS, locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux, lgt non décent ou sur-occupé avec handicapé ou mineur à charge, dépôt d'une demande LLS sans proposition adaptée
- Motivation (considérant)
- Est la dernière décision : Oui/Non
- Recours sans décision dans le délai réglementaire : Nombre de recours qui ont atteint le délai réglementaire et n'ont pas fait l'objet d'une décision de la commission de médiation (il s'agit donc des

décisions de rejet implicite). Le délai réglementaire dépend de la nature du recours et du département.

- Nb de dernières décisions de la commission : Une seule décision par recours (=Nombre de recours ayant au moins une décision). Dans le cas d'un recours avec plusieurs décisions, on ne comptabilise que la dernière décision.
- Nb total des décisions de la commission : Nombre total des décisions prises par la commission de médiation, hors rejet implicite (=dossier hors délai 1) et hors ajournement.
- Nb motifs retenus par les commissions : Nombre des motifs retenus par la commission de médiation : un requérant peut déclarer plusieurs motifs et la commission peut retenir plusieurs motifs par dossier. Dans le cas d'un recours avec plusieurs décisions, on ne tient compte que des motifs retenus lors de la dernière décision. Ces motifs n'ont de sens que pour les décisions favorables
- Délai entre décision et dépôt hors délai de suspension (en mois) : Délai entre date de prise de décision et la date de dépôt du recours (en mois) excluant le délai de suspension.
- Délai entre décision et dépôt incluant le délai de suspension (en mois) : Délai entre la date de prise de décision et la date de dépôt du recours en mois calendaire prenant en compte le délai de suspension.
- Date de l'édition : Date d'export définitif des décisions depuis Comdalo (différent de « date de décision » et « date d'envoi »).

Date de la décision

- Année de la décision
- Mois de la décision
- Date de la décision

Préconisation

- Type de logement préconisé : T1, T1-T2, T2, T2-T3, T3, T3-T4, T4, T4-T5, T5, T5-T6, T6 et plus (adapté ou non), habitat individuel (adapté ou non), sous-location, réorientation hébergement, autre, à définir, à définir adapté.
- Diagnostic social : Oui/Non
- Accompagnement social : Oui/Non
- Type d'accueil préconisé : Structure d'hébergement/RHVS, logement de transition ou logement-foyer
- Type de structure d'hébergement préconisé : RHVS, CHU, chambre d'hôtel, centre de stabilisation, CHRS, logement conventionné à l'ALT, LHSS, AUDA, CADA, CPH, centre maternel, logement d'urgence, autre structure d'hébergement.
- Montant maximum du loyer demandé (€)
- Nature du complément d'instruction : Diagnostic social, constatation technique.
- Organisme proposé (DALORIF)

Retrait de la décision

- Motif justifiant le retrait de la décision
- Date de demande de retrait de la décision : Retrait d'une décision illégale dans le délai imparti des 4 mois.

4 Les objets de la classe Relogement

- Date de transmission de la décision au préfet
- Date de désignation par le préfet à un bailleur
- Date de la commission CAL
- Résultat de la commission CAL : Oui/Non
- Motif du refus de la commission CAL
- Date limite pour offre (fin délai 2) : Date limite pour offre depuis date décision (=date commission depuis 10/04/09, sinon date notification) + délai 2:lgmt 6mois/3mois – hbt : 3mois/6semaines depuis 24/04/10
- Délai réglementaire pour offre (délai 2) : Délai réglementaire entre date décision (=date commission depuis 10/04/09, sinon date notification) et date offre (délai 2 :lgmt 6mois/3mois – hbt: 3mois/6semaines depuis 24/04/10)
- Dans/Hors délai 2 : Oui/Non
- Délai entre décision et relogement : Délai entre la date de la décision favorable de la commission de médiation et la date de relogement effectif (signature du bail) en mois calendaires.
- Délai de relogement suite contentieux DALO : Délai entre la date de la condamnation du TA suite à un contentieux DALO et la date de relogement effectif (signature bail) en mois calendaires.
- Délai entre décision et accueil : Délai entre la date de la décision favorable et la date d'hébergement effectif (date signature bail/contrat) en semaines calendaires.
- Nb bénéficiaires désignés par le préfet à un bailleur : Nombre de bénéficiaires désignés par le préfet à un bailleur aux fins de les loger.
- Nb de refus CAL : Nombre de refus d'attribution de logements par la CAL pour des requérants prioritaires et urgents.
- Nombre total de relogements ou d'accueils : Nombre de bénéficiaires logés/accueillis suite à une offre (dits « logés DALO directs ») + nombre de personnes ayant trouvé une solution de logement/accueil avant le passage en commission (demandes devenues sans objet) + nombre de relogés indépendamment de la mise en oeuvre de la décision favorable (dits « logés DALO indirects »).
- Nb de refus requérants : Nombre d'offres de logement/accueil refusées par les requérants.
- Nb de ménages restant à reloger : Nombre de recours ayant eu une dernière décision favorable (PUL, Réo, PUH) MOINS le nombre d'offres/propositions acceptées ou refusées MOINS le nombre de bénéficiaires plus à reloger, plus à accueillir.
- Nb de bénéficiaires logés/accueillis indépendamment de la mise en oeuvre de la décision : Nombre de bénéficiaires du dalo/daho relogés ou accueillis indépendamment de la mise en oeuvre de la décision favorable dans le parc privé non conventionné.
- Nb bénéficiaires dont le relogement n'est plus nécessaire : Nb de bénéficiaires étant dans une des situations suivantes : renonciation explicite, solution trouvée qui supprime le motif du recours, impossibilité de contacter le requérant, cas où le requérant ne met pas en mesure le bailleur de procéder effectivement au relogement, décès du requérant (hors relogés indépendamment).
- Situation des bénéficiaires plus à reloger : Renonciation explicite, solution trouvée qui supprime le motif du recours, impossibilité de contacter le requérant, cas où le requérant ne met pas en mesure le bailleur de procéder effectivement au relogement, décès du requérant (hors relogés indépendamment).
- Date de disparition obligation relogement
- Délai moyen de relogement : Différence entre la date de signature du bail et la date de la dernière décision

Suivi de l'offre de logement

- Nb de bénéficiaires devant répondre à l'offre de logement : Nombre de requérants ayant eu une offre

de logement mais n'ayant pas encore donné leur réponse (« en attente ») .

- Date de l'offre
- Commune proposée
- Réponse requérant
- Nb offres de logement
- Nb relogements « suite à offre » : Nombre de bénéficiaires logés suite à une offre (appelés aussi « logés DALO directs »).

Caractéristiques du logement

- Date de signature du bail
- Nom du bailleur
- Accompagnement social : Oui/Non
- Type de logement : T1, T1-T2, T2, T2-T3, T3, T3-T4, T4, T4-T5, T5, T5-T6, T6 et plus (adapté ou non), habitat individuel (adapté ou non), sous-location, réorientation hébergement, autre, à définir, à définir adapté.
- ZUS/hors ZUS : Oui/Non
- Contingent : Contingent 1%, contingent collectivité territoriale, contingent préfet, non réservé sur contingent, parc privé (conventionné ou non), autres contingents, ne sait pas.
- Adresse - Civilité
- Adresse - Point de remise
- Adresse - Libellé de la voie
- Adresse - Service de distribution
- Code postal du relogement
- Ville du relogement
- EPCI du relogement
- PLH du relogement
- Arrondissement du relogement
- Arrondissement départemental du relogement
- Région du relogement
- Découpage Ile de France du relogement
- Département du relogement
- Montant du loyer (€)
- Montant des charges (€)

WebiGeo - Caractéristiques du logement

- Code webigeo région du relogement
- Code webigeo département du relogement
- Code webigeo commune du relogement

Refus du logement

- Date de refus du requérant
- Motif de refus du requérant

Suivi de la proposition d'hébergement

- Nb de bénéficiaires devant répondre à l'offre d'hébergement
- Date de la proposition
- Réponse du requérant : Accepté, en attente de réponse, refusé.
- Commune proposée
- Nb propositions d'accueil : Propositions suite à décision favorable hébergement (prioritaire et devant être accueilli) et/ou suite à une réorientation.
- Nombre d'accueils effectués suite à proposition : Nombre d'accueils effectués suite à décision favorable hébergement (prioritaire et devant être accueilli) et/ou suite à une réorientation.

Caractéristiques de l'accueil

- Date de signature du bail ou contrat
- Accompagnement social : Oui/Non
- Type hébergement : RHVS, CHU, chambre d'hôtel, centre de stabilisation, CHRS, logement conventionné à l'ALT, LHSS, AUDA, CADA, CPH, centre maternel, logement d'urgence, autre structure d'hébergement.
- Caractéristiques de l'hébergement
- Adresse - civilité
- Adresse - point de remise
- Adresse - libellé de la voie
- Adresse - service de distribution
- Code postal de l'accueil
- Ville de l'accueil
- Région d'accueil
- Découpage Ile de France d'accueil
- Département d'accueil
- Montant du loyer (€)
- Montant des charges (€)

WebiGeo - Caractéristiques de l'accueil

- Code webigeo région de l'accueil
- Code webigeo département de l'accueil
- Code webigeo commune de l'accueil

Refus hébergement

- Date de refus du requérant
- Motif de refus du requérant

5 Les objets de la classe Recours gracieux

- Décision avant recours gracieux : Niveau 1 de la nature de la décision prise avant le recours
- Décision après recours gracieux : Niveau 1 de la nature de la décision prise après le recours
- Nb de recours gracieux déposés : Nombre des recours gracieux déposés par les requérants auprès des commissions de médiation.
- Nb de décisions suite à recours gracieux : Nombre de recours gracieux examinés par la commission de médiation avec décision de la commission.
- Date du dépôt du recours gracieux
- Date limite de décision suite à recours gracieux

6 Les objets de la classe Recours contentieux

- Type de contentieux : Recours DALO, recours pour excès de pouvoir, recours indemnitaire.
- Date de dépôt du recours contentieux
- N° enregistrement de la requête au TA
- Date enregistrement requête au TA
- Date de jugement
- Frais irrépétibles : Oui/Non
- Montant des frais irrépétibles : Frais irrépétibles liés au frais de l'avocat engagés par le requérant.
- Nb de jugements rendus par le TA : Nombre de jugements rendus par le tribunal administratif, tous contentieux confondus.

Contentieux pour excès de pouvoir

- Nb de recours contentieux déposés contre la décision : Nombre des recours contentieux contre les décisions des commissions de médiation (=recours pour excès de pouvoir=contentieux REP)
- Date limite pour contentieux REP (fin délai 3) : Date notification décision (=date réception)+2 mois
- Raison du contentieux : Refus de la décision de réorientation, refus de la décision de rejet, autre, <vide>.
- Saisie en référé : Oui/Non
- Nature du jugement : Rejet de la requête, annulation, non lieu à statuer, acte de désistement, renvoi, ordre de logement sans astreinte, ordre de logement avec astreinte, réorientation, condamnation.
- Résultat du jugement
- Appel devant la cour administrative d'appel : Oui/Non
- Nb de recours contentieux ayant déjà fait l'objet d'un recours gracieux : Nombre de recours contentieux auprès du TA contre la décision (contentieux REP) ayant déjà fait un recours gracieux auprès de la commission de médiation.

Contentieux DALO

- Nb de recours contentieux DALO déposés : Nombre de recours contentieux spécifique DALO déposés suite à l'absence d'offre de relogement/hébergement ou suite à offre inadaptée.
- Date limite pour contentieux DALO : Date décision (=date commission)+délai 2+4mois
- Raison du contentieux : Absence de proposition, proposition inadaptée, autre,<vide>.
- Nature du jugement : Rejet de la requête, annulation, non lieu à statuer, acte de désistement, renvoi, ordre de logement sans astreinte, ordre de logement avec astreinte, réorientation, condamnation.
- Résultat du jugement
- Type d'unité durée/astreinte payée : Jours/mois/semaines.
- Date de début de l'astreinte prononcée
- Délai entre le jugement et le début d'astreinte : Délai entre la date du jugement du TA et la date du début d'astreinte à payer.
- Montant journalier des astreintes prononcées par le juge (€)
- Appel devant le conseil d'état
- Montant total des astreintes payées (€) : Montant total des astreintes payées en euros.
- Durée de l'astreinte réellement payée
- Commentaires sur les astreintes
- Nb de condamnations de l'Etat pour défaut d'offre Logement/Accueil

Contentieux indemnitaire

- Raison du contentieux : Refus de la décision de réorientation, refus de la décision de rejet, autre, <vide>.
- Nature du jugement : Rejet de la requête, annulation, non lieu à statuer, acte de désistement, renvoi, ordre de logement sans astreinte, ordre de logement avec astreinte, réorientation, condamnation.
- Nb de recours contentieux indemnitaire : Nombre de recours contentieux pour une indemnisation.

II infoDALo univers agrégé des restitutions

1 Les objets de la classe Géographie

- Tri région : Numéro de région permettant de trier (01, 02, 03, ...)
- Code INSEE du département
- Code région
- Libellé région
- Libellé département
- Code département

2 Les objets de la classe Opérations réalisées

- Année
- Mois
- Libellé du mois
- Type de recours
- Libellé type de recours
- **BI Cohorte**
- Nb Recours
- Nb Décision
- Nb Décision sans objet (requérants logés avant la décision de la commission)
- Nb Décision sans objet autres
- Nb Décisions prioritaires
- Nb Rejets explicites
- Nb Logés / hébergés indépendamment de la mise en oeuvre de la décision favorable dans le parc privé non conventionné
- Nb ménages plus à relog/accueil
- Nb Offres de logement ou propositions d'accueil
- Nb Offres adaptées refusées par bénéficiaires
- Nb bénéficiaires logés ou accueillis suite à offre ou proposition

- Nb recours logement réorientés hébergement
- Nb décisions de réorientation logement vers hébergement
- Dénominateur LOLF
- Données en flux logement
- Données en flux hébergement
- Données en flux total
- **Cohorte logement**
- **Cohorte hébergement**
- **Cohorte total**
- Nb accusés de réception délivrés
- Nb recours avec préconisation logement de transition ou logement-foyer
- Nb recours ayant une date CAL non nulle
- Nb recours ayant comme décision CAL "Défavorable"
- Nb bénéficiaires à accueillir en logement de transition ou logement-foyer
- Nb bénéficiaires restants à loger ayant comme type de délais « hors délai 2 »
- Nb bénéficiaires restants à loger avec injonction du TA de loger
- Nb relogements « suite à offre » ayant comme type de contingent « Contingent préfectoral »
- Nb relogements « suite à offre » ayant comme type de contingent « Contingent préfectoral » et étant " ZUS "
- Nb relogements « suite à offre » ayant comme type de contingent « Contingent collectivité territoriale »
- Nb relogements « suite à offre » ayant comme type de contingent « Contingent collectivité territoriale » et étant " ZUS"
- Nb relogements « suite à offre » ayant comme type de contingent « Contingent 1% »
- Nb relogements « suite à offre » ayant comme type de contingent « Contingent 1% » et étant " ZUS "
- Nb relogements « suite à offre » ayant un type de contingent égal à « Autre contingent »
- Nb relogements « suite à offre » ayant un type de contingent égal à « Autre contingent » et étant " ZUS "
- Nb relogements « suite à offre » ayant un type de contingent égal à « Non réservé sur contingent »
- Nb relogements « suite à offre » ayant un type de contingent égal à « Non réservé sur contingent » et étant " ZUS "
- Nb relogements « suite à offre » ayant un type de contingent égal à « Parc privé »
- Nb relogements « suite à offre » ayant un type de contingent égal à « Parc privé » et étant " ZUS "
- Nb propositions d'accueil ayant comme type de structure « Structure d'hébergement » ou « RHVS »
- Nb propositions d'accueil ayant comme type de structure « Structure d'hébergement » ou « RHVS » et comme décision durequérant « Refusé »
- Nb propositions d'accueil ayant comme type de structure « Logement de transition », « Logement foyer résidence sociale » ou « Logement foyer autre »
- Nb propositions d'accueil ayant comme type de structure « Logement de transition », « Logement foyer résidence sociale » ou « Logement foyer autre » et comme décision du requérant « Refusé »
- Nb propositions d'accueil ayant comme type de recours « Hébergement »
- Nb propositions d'accueil ayant comme type de recours « Hébergement » et comme décision requérant « Refusée »
- Nb propositions d'accueil ayant comme type de recours « Logement » et comme nature décision « Réorientation de logement en hébergement »
- Nb propositions d'accueil ayant comme type de recours « Logement » et comme nature décision « Réorientation de logement en hébergement » et comme décision requérant « Refusée »
- Nb d'accueils effectués « suite à proposition » ayant comme type de recours « Hébergement »
- Nb d'accueils effectués « suite à proposition » ayant comme type de recours « Hébergement » et

comme type de structure d'accueil « Structure d'hébergement » ou « RHVS »

- Nb d'accueils effectués « suite à proposition » ayant comme type de recours « Hébergement » et comme type de structure d'accueil « Logement de transition » ou « Logement foyer résidence sociale » ou « Logement foyer autre »
- Nb d'accueils effectués « suite à proposition » ayant comme nature décision « Réorientation de logement en hébergement »
- Nb d'accueils effectués « suite à proposition » ayant comme nature décision « Réorientation de logement en hébergement » et comme type de structure d'accueil « Structure d'hébergement » ou « RHVS »
- Nb d'accueils effectués « suite à proposition » ayant comme nature décision « Réorientation de logement en hébergement » et comme type de recours « Hébergement » et comme type de structure d'accueil « Logement de transition » ou « Logement foyer résidence sociale » ou « Logement foyer autre »

Délais

- Délais réglementaires
- Objet du recours
- Libellé objet
- Valeur du délai 1
- Unité du délai 1
- Valeur en jours du délai 1
- Valeur du délai 2
- Unité du délai 2
- Valeur en jour du délai 2
- Valeur du délai 3
- Unité du délai 3
- Valeur en jour du délai 3
- Valeur du délai 4
- Unité du délai 4
- Valeur en jour du délai 4
- Valeur du délai 5
- Unité du délai 5
- Valeur en jour du délai 5
- Valeur du délai 6
- Unité du délai 6
- Valeur en jour du délai 6
- Valeur du délai 9
- Unité du délai 9
- Valeur en jour du délai 9

3 Les objets de la classe Motifs

- Année
- Mois

- Objet du recours
- Libellé objet
- Indicateur commission ou requérant
- Nb recours reçus
- Nb décisions favorables
- Nb relogements suite à offre
- *Types motif*
- Indicateur commission ou requérant
- Motif invoqué
- Tri motif : Numérotation permettant un tri (1 = motif 11, 2 = motif 12, 3 = motif 13, 4 = motifs 11+12+13,)
- Type de motif

4 Les objets de la classe Statistiques logement

- Année
- Mois
- Libellé du mois
- Nb recours reçus
- Nb recours avec AR
- Nb recours avec AR ou courrier de demande de pièces
- Nb recours retirés
- Nb recours inexploitable
- Nb recours désignés par le préfet
- Nb décisions
- Nb décisions rejet
- Nb décisions rejet explicite
- Nb décisions rejet implicite
- Nb décisions favorables
- Nb décisions PU
- Nb décisions réorientées lgt - hbgt
- Nb décisions sans objet
- Nb décisions sans objet (requérant logé avant la décision de la commission)
- Nb décision sans objet (autres)
- Nb relogement indépendamment
- Nb offres logement bailleurs
- Nb offres logement bailleurs dans les délais
- Nb offres logement bailleurs dans les délais refusées par le requérant
- Nb offres logement bailleurs hors délais
- Nb offres logement bailleurs hors délais refusées par le requérant
- Nb relogements suite à offre

- Nb relogements suite à offre dans le parc social public
- Nb relogements suite à offre dans le parc social public imputés sur contingent préfectoral
- Nb relogements suite à offre dans le parc social public imputés sur contingent préfectoral en ZUS
- Nb relogements suite à offre dans le parc social public imputés sur contingent d'une collectivité territoriale
- Nb relogements suite à offre dans le parc social public imputés sur contingent d'une collectivité territoriale en ZUS
- Nb relogements suite à offre dans le parc social public imputés sur contingent 1%
- Nb relogements suite à offre dans le parc social public imputés sur contingent 1% en ZUS
- Nb relogements suite à offre dans le parc social public imputés sur contingent autres
- Nb relogements suite à offre dans le parc social public imputés sur contingent autres en ZUS
- Nb relogements suite à offre dans le parc social public imputés sur aucun contingent
- Nb relogements suite à offre dans le parc social public imputés sur aucun contingent en ZUS
- Nb relogements suite à offre dans le parc social privé
- Nb relogements suite à offre dans le parc social privé en ZUS
- Nb recours contentieux contre les décisions des commissions
- Nb recours gracieux
- Nb recours gracieux avec décision confirmée
- Nb recours gracieux avec nouvelle décision
- Nb recours contentieux pour excès de pouvoir
- Nb recours contentieux pour excès de pouvoir rejetés
- Nb recours contentieux pour excès de pouvoir avec annulation de la décision
- Nb recours contentieux DALo pour défaut d'offre adaptée
- Nb recours contentieux DALo pour défaut d'offre adaptée rejetés
- Nb recours contentieux DALo pour défaut d'offre adaptée avec décision TA de réorientation
- Nb recours contentieux DALo pour défaut d'offre adaptée avec ordres de loger
- Nb recours contentieux DALo pour défaut d'offre adaptée avec ordres de loger avec astreintes
- Montant moyen journalier des astreintes
- Montant total des astreintes payées

5 Les objets de la classe Statistiques hébergement

- Année
- Mois
- Libellé du mois
- Nb recours reçus
- Nb recours avec AR ou courrier de demande de pièces
- Nb recours retirés
- Nb recours inexploitable
- Nb décisions
- Nb décisions rejets

- Nb décisions rejets explicites
- Nb décisions rejet implicites
- Nb décisions favorables
- Nb décisions sans objet
- Nb décisions sans objet (requérant accueilli avant la décision de la commission)
- Nb décision sans objet (autres)
- Nb relogement indépendamment
- Nb propositions d'accueil
- Nb propositions d'accueil suite à un recours hébergement
- Nb propositions d'accueil suite à un recours hébergement refusé
- Nb propositions d'accueil suite à une réorientation
- Nb propositions d'accueil suite à une réorientation refusée
- Nb bénéficiaires accueillis
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement en structure d'hébergement
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement en logement de transition
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement en logement-foyer
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement en résidence sociale
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement en maison relais et pension de famille
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement en résidence d'accueil
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement en RHVS
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement suite à une réorientation
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement suite à une réorientation en structure d'hébergement
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement suite à une réorientation en logement de transition
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement suite à une réorientation en logement foyer
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement suite à une réorientation en résidence sociale
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement suite à une réorientation en maison relais et pension de famille
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement suite à une réorientation en résidence d'accueil
- Nb bénéficiaires accueillis suite à un recours hébergement suite à une réorientation en RHVS
- Nb recours gracieux
- Nb recours gracieux avec décision confirmée
- Nb recours gracieux avec nouvelle décision
- Nb recours contentieux contre les décisions des commissions
- Nb recours contentieux pour excès de pouvoir
- Nb recours contentieux pour excès de pouvoir rejetés
- Nb recours contentieux pour excès de pouvoir avec annulation de la décision
- Nb recours contentieux DALo pour défaut d'offre adaptée
- Nb recours contentieux DALo pour défaut d'offre adaptée rejetés
- Nb recours contentieux DALo pour défaut d'offre adaptée avec ordre d'accueillir
- Nb recours contentieux DALo pour défaut d'offre adaptée avec ordre d'accueillir avec astreintes
- Montant moyen journalier des astreintes
- Montant total des astreintes payées

6 Les objets de la classe RB

- Année
- Mois
- Code région
- Libellé région
- Code département
- Libellé département
- Objet du recours
- Libellé objet
- Nb total recours reçus
- Nb recours reçus
- Nb recours avec AR
- Nb recours avec AR ou courrier de demande de pièces
- Nb recours incomplets ou inexploitable
- Nb bénéficiaire d'une décision
- Nb recours examinés par la commission
- Nb recours ajournés
- Nb recours sans objet (solution logement trouvé avant commission)
- Nb recours sans objet autres motifs (décès, départ, ...)
- Nb recours irrecevables
- Nb recours non PU
- Nb recours réorientés
- Nb décisions désignées PU
- Nb recours gracieux déposés
- Nb recours contentieux déposés auprès du TA
- Nb jugements rendus par le TA
- Nb jugements favorables aux requérants
- Nb décisions sans objet (solution hébergement trouvé avant commission)
- Nb décisions réorientés (rappel)

7 Les objets de la classe RA

- Année
- Mois
- Code région
- Libellé région
- Code département
- Libellé département

- Objet du recours
- Libellé objet
- Nb recours reçus
- Nb recours sans décision dans le délai réglementaire
- Nb décisions prises (hors rejets implicites)
- Nb décisions sans objet relogés avant la commission
- Nb décisions sans objet autres
- Nb décisions favorables
- Nb décisions réorientation
- Nb décisions rejets explicites
- Nb recours logement pour motif 2
- Nb recours logement ayant reçu une décision favorable
- Nb recours PU avec préconisation d'accompagnement social
- Nb recours PU
- Nb décisions non mises en oeuvre dans le délai
- Nb recours contentieux "ordre de logement"
- Nb ménages ayant reçu une offre
- Nb ménages relogés suite à recours DALo
- Nb ménages relogés dont suite à une offre
- Nb ménages rélogés et/ou accueillis suite à recours DALo suite à une offre ayant une décision prioritaire
- Nb ménages rélogés et/ou accueillis suite à recours DALo suite à une offre ayant une décision prioritaire (personne seule)
- Nb recours ayant une décision prioritaire (personne seule)
- Nb ménages relogés et/ou accueillis suite à recours DALo suite à une offre ayant une décision prioritaire (5 personnes et +)
- Nb recours ayant une décision prioritaire (5 personnes et +)
- Nb ménages relogés et/ou accueillis suite à recours DALo suite à une offre ayant une décision prioritaire (Famille mono-parentale)
- Nb recours ayant une décision prioritaire (famille mono-parentale)
- Nb relogements en ZUS
- Nb relogements en ZUS / hors ZUS
- Nb relogements en parc privé (conventionné ou non)
- Nb relogements
- Nb relogements en contingent préfectoral
- Nb relogements ayant un type contingent non vide
- Nb relogements contingent 1%

8 Les objets de la classe Statistiques profils requérants

- Année
- Mois

- Code région
- Libellé région
- Code département dépôt recours
- Libellé département dépôt recours
- Code département domiciliation
- Libellé département domiciliation
- Code type recours
- Libellé type recours
- Code nature décision
- Libellé nature décision niv3
- Libellé nature décision niv2
- Libellé nature décision niv1
- Code nationalité
- Code tri nationalité
- Libellé nationalité
- Code composition ménage
- Code tri composition ménage
- Libellé composition ménage niv2
- Libellé composition ménage niv1
- Code tranche âge
- Code tri tranche âge
- Libellé tranche âge
- Code tranche ressource
- Libellé tranche ressource
- Code tri tranche ressource
- Code taille ménage
- Libellé taille ménage
- Code tri taille ménage
- Demande logement
- Code état recours
- Libellé état recours
- Nombre de recours
- Nombre de recours (L)
- Nombre de décisions
- Nombre de décisions (L)
- Nombre de décisions PU
- Nombre de décisions PU (L)
- Nombre de décisions réorientation
- Nombre de décisions réorientation (L)
- Nombre de décisions favorable
- Nombre de décisions favorable (L)
- Nombre de décisions sans objet car relogés/acceuillis
- Nombre de décisions sans objet car relogés/acceuillis (L)
- Nombre de recours avec une date de relogement/accueil propre non nulle
- Nombre de recours avec une date de relogement/accueil propre non nulle (L)
- Nombre de relogement/accueil suite à offre
- Nombre de relogement/accueil suite à offre (L)

- Nombre de relogement/accueil total
- Nombre de relogement/accueil total (L)

9 Les objets de la classe DEL1

- Libellé du mois
- Mois
- Année
- Type de recours
- Nombre de recours incomplets
- Nombre total de recours
- Nombre de recours avec envoi d'une demande de pièces
- Nombre de recours avec date d'AR ou date de demande de pièces
- Recours sans décision dans le délai réglementaire
- Délai moyen d'envoi de l'AR
- Nombre de recours de référence pour le délai moyen d'envoi de l'AR
- Délai moyen de suspension théorique
- Nombre de recours de référence pour le délai moyen de suspension théorique
- Délai moyen de suspension effectif
- Nombre de recours de référence pour le délai moyen de suspension effectif
- Délai moyen d'instruction et de décision (incluant le délai de suspension)
- Nombre de recours de référence pour le délai moyen d'instruction et de décision
- Délai moyen d'instruction et de décision (hors délai de suspension)
- Délai moyen de notification de la décision
- Nombre de décisions de référence pour le délai moyen de notification de la décision
- Délai moyen de mise en oeuvre des décisions hébergement ou RHVS
- Nombre de recours de référence pour le Délai moyen de mise en oeuvre des décisions hébergement ou RHVS
- Délai moyen de mise en oeuvre des décisions logement de transition ou logement-foyer
- Nombre de recours de référence pour le
- Délai moyen de mise en oeuvre des décisions logement de transition ou logement-foyer
- Délai moyen d'accueil en hébergement ou RHVS
- Nombre de recours de référence pour le Délai moyen d'accueil en hébergement ou RHVS
- Délai moyen d'accueil en logement de transition ou logement-foyer
- Nombre de recours de référence pour le Délai moyen d'accueil en logement de transition ou logement-foyer
- Dont Délai moyen d'accueil en logement de transition ou logement-foyer pour les recours sans préconisation de la commission
- Nombre de recours de référence pour le
- Dont Délai moyen d'accueil en logement de transition ou logement-foyer pour les recours sans préconisation de la commission
- Décisions prises (hors rejets implicites)
- Délai moyen de mise en oeuvre des décisions logement
- Nombre de recours de référence pour le délai moyen de mise en oeuvre des décisions logement

- Délai moyen de relogement
- Nombre de recours de référence pour le délai moyen de relogement

10 Les objets de la classe DEL2

- Mois
- Année
- Nb Recours
- Délais
- Objet du recours
- Libellé du mois